

## **Conditions générales de vente**

Les définitions suivantes s'appliquent au présent document :

- « Entité Roland DG »\* : est une filiale de Roland DG Corporation et un distributeur des produits Roland DG.
  - « Client » : désigne la personne ou l'organisation qui achète les produits à l'entité Roland DG.
  - « Produits » : tout bien physique que l'entité Roland DG s'engage à fournir au Client.
  - « Commande » : la demande de fourniture de produits émanant du Client.
  - « Conditions » : désigne les présentes conditions générales.
  - « Contrat » : désigne le contrat entre l'entité Roland DG et le Client pour la vente et l'achat du Produit résultant de la commande du Client, incorporant les conditions.
1. Les commandes doivent être adressées à l'entité Roland DG par écrit (e-mail, fax, lettre) ou via une plateforme de commande électronique fournie par l'entité Roland DG. Selon la disponibilité, l'entité Roland DG est libre de livrer les commandes en totalité ou en partie.
  2. Toutes les factures sont payables par virement bancaire sur le compte bancaire désigné, sauf accord explicite entre l'entité Roland DG et le Client.
  3. Sauf accord contraire, les factures des entités Roland DG sont payables en espèces nettes sur le compte bancaire de l'entité Roland DG. Le Client ne peut retenir le paiement ou effectuer des déductions sur le prix des marchandises au titre de réclamations. Si le Client ne respecte pas les conditions de paiement, l'entité Roland DG est en droit de suspendre les livraisons sans préavis et de refuser les nouvelles commandes. Si le Client ne paie pas à la date d'échéance, il est légalement tenu de payer des intérêts à un taux annuel de 10 % sans autre mise en demeure. Si le Client ne paie pas dans un délai d'un mois à compter de la date d'échéance, il est également redevable d'une pénalité de 10 % du prix total, avec un minimum de 50 £ ou 50 € (selon le pays dans lequel l'entité Roland DG concernée est basée), toujours sans qu'une mise en demeure ne soit requise. En cas de paiement partiel, la totalité du montant de la pénalité reste due. Si le Client revend les marchandises, il cède immédiatement à l'entité Roland DG, sous forme de gage, toutes les créances résultant de la revente.
  4. Le retard de paiement d'une facture par le Client entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les factures en cours. En outre, l'entité Roland DG est en droit de suspendre l'exécution de tous les contrats de vente individuels sans notification préalable en cas de retard de paiement de l'une de ses factures ou de dépassement de toute limite sur le compte de crédit du Client.
  5. Les devis sont toujours donnés à titre purement indicatif. Sauf accord contraire, les devis de l'entité Roland DG sont valables pour une période de 4 semaines à compter de la date d'émission. Le prix proposé est basé sur les prix en vigueur hors TVA, frais, droits, etc. Les prix mentionnés par le Client sur ses commandes ne sont pas contraignants, sauf confirmation par une personne autorisée au sein de l'entité Roland DG. Toutes les informations contenues dans les brochures, publications, manuels d'instructions, etc. concernant les livraisons sont uniquement de nature informative et ne constituent pas une garantie, sauf mention expresse. L'entité Roland DG décline toute responsabilité concernant ces informations.
  6. Les commandes confirmées peuvent uniquement être annulées si l'annulation est acceptée par une personne autorisée au sein de l'entité Roland DG. Si le Client refuse la commande, résilie le contrat ou si le contrat ne peut pas être exécuté en raison des actions du Client, le Client est tenu de payer une indemnité s'élevant à au moins 25 % du montant total. En outre, les coûts logistiques et administratifs encourus par l'entité Roland DG peuvent être facturés au Client.
  7. La propriété des Produits vendus et livrés n'est transférée qu'après la réception par l'entité Roland DG du paiement intégral des Produits. Si le paiement effectif n'est pas effectué à l'entité Roland DG, le contrat entre le Client et l'entité Roland DG sera résilié et l'entité Roland DG aura le droit de récupérer les Produits.
  8. Nonobstant la clause 7, le Client supportera, à partir du moment du chargement dans l'entrepôt de Roland DG, tout risque de perte ou de détérioration des Produits faisant l'objet de la réserve de propriété ainsi que tout dommage causé par le Client jusqu'à ce

que l'entité Roland DG récupère les Produits.

9. L'entité Roland DG s'efforce de respecter les dates de livraison indiquées, mais le délai de livraison ne constitue pas une condition essentielle et l'entité Roland DG ne peut être tenue responsable d'un manquement, d'un retard ou d'une erreur de livraison, ni d'une perte indirecte qui en résulterait, quelle qu'en soit la cause. Le retard de livraison ou le dépassement du délai prévu ne peut être invoqué par le client pour demander la résiliation de l'accord et/ou pour réclamer des dommages-intérêts à l'entité Roland DG. Le Client n'a pas le droit de faire d'autres réclamations à cet égard.
10. Le Client doit notifier tout manquement par écrit à l'entité Roland DG dans les trois jours ouvrables suivant la livraison. En l'absence d'une telle notification, le Client est considéré avoir reçu les Produits dans leur intégralité. L'entité Roland DG est libre d'effectuer des livraisons partielles.
11. Si la livraison doit être organisée par l'entité Roland DG, le Client a la responsabilité de fournir une adresse de livraison correcte et complète, avec les directives de livraison, les limitations d'accès et les restrictions de déchargement, le cas échéant. Sauf accord contraire, la livraison des Produits est effectuée à la porte du destinataire. L'entité Roland DG a le droit de refuser une livraison si les conditions de déchargement sont jugées trop difficiles ou dangereuses pour le produit. Tous les frais supplémentaires résultant d'instructions incorrectes ou incomplètes seront facturés au Client, y compris les frais de stockage. Si la livraison ne peut pas être effectuée dans les 8 jours calendaires suivant la première date de livraison proposée, l'entité Roland DG a le droit d'annuler la commande et de facturer au Client tous les coûts résultant des tentatives de livraison et de la mise en réserve temporaire des produits.
12. Si le Client récupère des produits dans l'entrepôt de l'entité Roland DG, l'entité Roland DG informera le Client lorsque les produits sont prêts à être récupérés en fournissant les poids, les volumes et une référence de chargement. Les produits doivent être enlevés dans les 72 heures suivant la notification, faute de quoi des frais de stockage seront facturés. Sauf accord contraire, l'enlèvement doit être effectué par le Client avec des moyens de transport appropriés pour un chargement et un transport sûrs. Le transporteur mandaté par le Client doit fournir tous les documents nécessaires à l'enlèvement, au transport et, le cas échéant, à l'exportation. L'entité Roland DG et les employés de l'entrepôt peuvent refuser le chargement si des documents sont manquants ou si les conditions sont considérées comme dangereuses ou inappropriées pour la nature et le volume des marchandises.
13. En cas d'exportation vers un pays en dehors de l'UE, les documents nécessaires pour permettre aux marchandises de voyager jusqu'aux frontières extérieures de l'UE seront établis par l'entité Roland DG. Les frais administratifs liés à la création de ces documents seront facturés au Client. Tous les frais de dédouanement à l'exportation, les frais d'importation et les taxes sont à la charge du Client. En cas d'enlèvement par le Client ou son transporteur mandaté, le Client a la responsabilité de fournir la preuve que les marchandises ont quitté l'UE. Tous les frais et amendes qui seraient imputés à l'entité Roland DG si cela n'était pas fait dans les délais requis, seront refacturés au Client avec des intérêts.
14. Lorsque des marchandises sont vendues depuis l'entrepôt de l'entité Roland DG, une fois que le Client a accepté les marchandises, il ne peut plus tenir l'entité Roland DG responsable des défauts visibles. Lorsque les marchandises sont livrées au Client, celui-ci s'engage à contrôler les produits livrés immédiatement après la livraison. Les différences et les défauts doivent être mentionnés sur le bon de livraison. L'entité Roland DG peut uniquement être tenue responsable des défauts visibles si une réclamation est introduite par écrit dans les 48 heures suivant l'installation sur le site du Client final. Les réclamations concernant des défauts visibles déposées ultérieurement ne seront pas acceptées. La réclamation doit être accompagnée d'un rapport détaillé décrivant les défauts.
15. L'entité Roland DG peut uniquement être tenue responsable des défauts cachés si une réclamation est déposée dans les 6 mois suivant l'installation chez le Client final. Après ce délai, toute réclamation sur cette base est exclue. Toute action en justice pour des réclamations fondées sur des défauts cachés doit être introduite dans les 9 mois suivant l'installation, faute de quoi l'action est caduque et prescrite.
16. La responsabilité de l'entité Roland DG en matière de défauts cachés et/ou visibles est en tout état de cause limitée à la réparation du produit et/ou au remplacement des pièces, à l'exclusion de tous frais et/ou dommages-intérêts.
17. L'entité Roland DG ne sera pas responsable envers le Client et ne sera pas considéré comme ayant violé un accord en raison d'un retard dans l'exécution ou d'un manquement à

une obligation de l'entité Roland DG concernant le produit, si le retard ou le manquement est dû à une cause échappant au contrôle raisonnable de l'entité Roland DG (y compris, à titre d'exemple mais sans s'y limiter,

les cas de « force majeure », les conflits du travail, l'indisponibilité de pièces sur le marché aux conditions en vigueur, la modification des exigences légales). Dans ce cas, l'entité Roland DG sera en droit de suspendre les livraisons ou d'annuler le contrat.

18. Les retours à l'entité Roland DG ne peuvent être effectués qu'après autorisation préalable. Les retours sans autorisation préalable seront refusés. Le non-respect des conditions énoncées dans la présente clause peut entraîner un retard et/ou un refus d'accepter le retour du Produit en vue d'un crédit ou d'un remplacement. L'acceptation du retour ne signifie pas que les marchandises seront créditées ; le crédit sera soumis à une nouvelle inspection des marchandises. En cas de marchandises non endommagées ou non défectueuses, celles-ci ne seront reprises que si elles ont été fournies de manière standard et n'ont subi aucune modification et elles ne seront alors reprises que dans des circonstances exceptionnelles et moyennant des frais de restockage (10 % du prix de la facture d'origine du Produit). Le retour des marchandises se fait sous la responsabilité de la partie qui les retourne et doit être effectué dans un délai de 10 jours à compter de la date d'autorisation.
19. L'entité Roland DG garantit que le Produit est exempt de tout défaut de matériel et de fabrication pendant une période de 12 mois à compter de la date de sa livraison au Client. L'entité Roland DG s'engage à réparer ou à remplacer le produit ou ses composants individuels si, au cours de son utilisation et dans les limites de la période de garantie, des défaillances, des dysfonctionnements ou des défauts sont détectés, résultant de défauts de fabrication qui font qu'il n'est plus conforme à l'usage pour lequel il a été conçu. Aux fins de la présente garantie, le Client s'engage à signaler à l'entité Roland DG tout défaut et/ou vice du bien au plus tard dans les 8 jours suivant sa découverte. Cette garantie ne couvre pas les défauts ou dommages causés par le Client en raison d'une négligence dans l'utilisation ou d'une mauvaise utilisation des produits par rapport à ce pourquoi ils ont été conçus, causés par des réparations, le remplacement de composants individuels, l'entretien effectué par des parties non autorisées ou causés par toute circonstance indépendante de la faute ou de la négligence de l'entité Roland DG. Aucune partie n'est responsable envers l'autre partie de la perte de production, du manque à gagner, de la perte d'utilisation, de la perte de contrats, des dommages-intérêts punitifs, de la perte financière, de la perte de temps ou de toute autre perte consécutive ou indirecte, qu'elle résulte d'un retard, de la fourniture de marchandises défectueuses ou d'une autre cause.
20. L'entité Roland DG ne peut être tenue responsable des dommages matériels causés par le produit après sa livraison et pendant qu'il est en possession du Client. L'entité Roland DG n'est pas non plus responsable des dommages causés aux produits fabriqués par le Client ou aux produits dont les produits du Client font partie. Dans tous les cas, la responsabilité totale de l'entité Roland DG est limitée à la valeur du contrat. Si la responsabilité de l'entité Roland DG est engagée vis-à-vis d'un tiers pour les dommages matériels décrits au paragraphe précédent, le Client indemnisera, défendra et dégage l'entité Roland DG de toute responsabilité.
21. Lignes directrices en matière de sécurité et contrôle commercial
  - a. Le Client est seul responsable du respect des lois et réglementations applicables sur son territoire, notamment en ce qui concerne les restrictions commerciales et le contrôle des exportations. En outre, le Client est tenu de se conformer à la Politique de contrôle commercial de Roland DG et à toute instruction, spécification ou précaution spéciale donnée par Roland DG dans le cadre de l'exécution de toute activité concernant les marchandises. Roland DG mettra tout en œuvre pour fournir rapidement au Client d'éventuelles mises à jour de la Politique de contrôle commercial de Roland DG.
  - b. Le Client fournira la preuve de sa conformité à la Politique de contrôle commercial de Roland DG à la première demande de l'entité Roland DG.
  - c. Si Roland DG sait ou soupçonne raisonnablement que le Client n'agit pas conformément à la Politique de contrôle commercial de Roland DG, l'entité Roland DG se réserve le droit de geler temporairement toutes les livraisons au Client et de résilier le Contrat entre l'entité Roland DG et le Client, sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'entité Roland DG.
22. Aucune modification des conditions de vente de l'entité Roland DG ne sera contraignante pour l'entité Roland DG

si elle n'est pas faite par écrit et signée par une personne autorisée de l'entité Roland DG.

23. La nullité de l'une de ces conditions n'entraînera pas la nullité des autres clauses et de tout contrat entre l'entité Roland DG et le Client dans son ensemble.
24. Les présentes conditions sont régies par le droit du pays dans lequel l'entité Roland DG est implantée et le tribunal du district dans lequel l'entité Roland DG est implantée s'applique à tous les litiges découlant des commandes de vente.

\*L'entité Roland DG désigne l'une des sociétés suivantes, filiale de Roland DG Corporation. L'entité Roland DG applicable dépend du lieu d'établissement du client :

Pour le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Inde, Gibraltar :

Roland DG UK Ltd  
Griffin House, Windmill Road  
Clevedon, North Somerset, BS21 6UJ  
Royaume-Uni

Pour la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, le

Liechtenstein : Roland DG EMEA nv  
Bell-Telephonedaan 2G  
2440 Geel  
Belgique

Pour la France :

Roland DG France SAS  
2 Avenue du Prieuré, Bâtiment 6  
77700 Serris  
France

Pour l'Italie, la Croatie, la Grèce, la Turquie, la Serbie, la Roumanie, Israël, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Slovénie, le Monténégro, Malte, l'Albanie, la Bulgarie, Chypre, l'Azerbaïdjan, la Géorgie :

Roland DG Mid Europe S.R.L.  
Via L. Da Vinci 1/b, Zona  
Industriale 63075 Acquaviva Picena  
(AP)  
Italie

Pour le Danemark, la Norvège, la Suède, la Finlande, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, l'Islande, l'Ukraine, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Moldavie, le Groenland, l'Arménie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan :

Roland DG North Europe  
A/S Farum Gydevej 71  
3520 Farum  
Danemark

Pour l'Algérie, l'Espagne, Andorre, le Maroc, la Tunisie, le Portugal :

Roland DG Iberia S.L.  
C/ Font de Can Mas 9-11, Pol. Industrial Martinet  
08291 Ripollet, Barcelone  
Espagne